

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 mai 2019, adoptait le règlement suivant :

- Règlement 1084-9 modifiant le *Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la ville de Sainte-Julie* afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur une partie de la rue Nobel

Ce règlement est entré en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 11 juin 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
